



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy GENET, Président.

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Céline DI DOMENICO, Claude CHALVIN, Maurice BERNARD, Alain GASPARINI, Christian RIZZARDI, Christian GUÉNÉ, Martine RAFFORT.

Procurations : Gérard BAKINN donne pouvoir à Maurice BERNARD
Yasmine GONAY donne pouvoir à Guy GENET

Absentes excusées : Gérard BAKINN, Claire DOMELAND, Yasmine GONAY, Séverine GALBRUN.

Secrétaire de séance : Céline MILLIAT

Date de la convocation du Conseil d'administration : 20 février 2026

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	09
Procuration :	02
Votants :	11

Votes exprimés

- Votes pour : 11
- Votes contre : /
- Abstention : /

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2026_06_DEL

Objet : Modifications du tableau des emplois du CCAS de VIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 18 décembre 2025 approuvant le tableau des emplois du CCAS,

Considérant les résultats de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Isère et l'inscription sur la liste d'aptitude à la promotion interne de la responsable du service action sociale et solidaire, il convient de créer un poste au grade d'attaché à temps complet, (35h00 hebdomadaires),

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **DE MODIFIER** le tableau des emplois du CCAS de Vif comme suit :
- **DE CRÉER** à compter du 1^{er} mars 2026 l'emploi suivant :

Grade	Nombre de postes	Temps de travail du poste
Attaché territorial	1	35h00

- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation la Vice- Présidente, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE : Tableau des emplois du CCAS

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS,

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.